

COMMUNE DE  
**GERMIGNY L'ÉVÊQUE**  
**77910**

-----  
DEPARTEMENT DE  
**SEINE ET MARNE**  
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

-----  
Tél : **01.64.33.01.89**  
Fax : 01.64.33.86.66  
courriel : mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 077-217702034-20260625-2026_34GERM1-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal**  
**en date du 25 juin 2026**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents : 12
- votants : 14

**L'an deux mille vingt-six, le xx juin à vingt heures**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**17 juin 2026**

**Étaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline – MERLIN Bruno – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - CHAUME Bénédicte - ZITOUNI Lydie – FLAMENT Jonathan - LEFrançois Véronique - RIBOT Valentin  
Pouvoirs : — Mme ZOETEMELK Danièle à Mme LEFrançois Véronique – Mr SAGUI Abdelkader à Mr CASCALES Rodolphe

**Absent excusé :** Mr SALAMONE Célestin

**Secrétaire :** Mme LEFrançois Véronique

**2026-30– Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CAPM**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21,

**VU** le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux du 7 mai 2026 portant création et détermination de la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),

**CONSIDÉRANT** que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers,

**CONSIDÉRANT** que ladite commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant,

**CONSIDÉRANT** que par délibération du 7 mai 2026 susvisée, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la CAPM et ses communes membres, pour la durée du mandat et a fixé sa composition comme suit : un représentant titulaire et un représentant suppléant de chacun des conseils municipaux des communes membres de la CAPM,

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

ID : 077-217702034-20260625-2026\_34GERM1-DE

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DECIDE** en application de l'article L.2121-21 du CGCT, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection,

**DESIGNE** le représentant titulaire et le représentant suppléant du Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) entre la CAPM et ses communes membres :

- **Titulaire : Aline MARIE-MELLARE**
- **Suppléant : Bénédicte CHAUME**

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme  
Germigny l'Evêque, le 25 juin 2026

Le Maire  
Aline MARIE-MELLARE

